

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du**  
**16 novembre 2009 (18 H)**  
**Compte-rendu de séance**

☀ **32 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal**

☀ **Délibération rajoutée en séance**

➤ La délibération n°33/301 « Séjours neige – février 2010 - tarifs » a été rajoutée en séance

☀ **Délibération qui a fait l'objet d'abstention**

➤ La délibération n°1/269 « Décisions du Maire » est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, abstention des groupes de l'Opposition.

☀ **Délibération qui n'a pas été adoptée à l'unanimité**

➤ La délibération n°11/279 « Organisation des services municipaux -tableau des effectifs » est adoptée à la majorité des membres et représentés, vote contre du groupe « Socialistes, Verts, Républicains », abstention du groupe « Gauche Unie et Citoyenne »

☀ **Présentation en séance**

➤ Olivier Brault présente le Débat d'Orientation Budgétaire

➤ Louis Barret rappelle les investissements réalisés en 2009 sur les bâtiments communaux et les travaux publics.

➤ Naïma Marengo évoque la rentrée 2009

**Conseil Municipal**  
**Séance Publique du 16 novembre 2009**

**1 / 269 - Décisions du Maire**

*Philippe Bonnacarrère, rapporteur*

**2 / 270 - Décision Modificative n° 2 après Budget Supplémentaire 2009 - Budget Général**

*Olivier Brault, rapporteur*

**3 / 271 - Contribution des budgets annexes aux charges du budget général**

*Olivier Brault, rapporteur*

**4 / 272 - Admission de titres de recettes en non valeur - Budget Général**

*Olivier Brault, rapporteur*

**5 / 273 - Garantie d'emprunt à la Fondation du Bon Sauveur d'Alby - Restructuration du secteur Personnes Agées de la Maison de retraite - Montant du prêt : 2 018 000 euros (Montant de la garantie : 50 %)**

*Olivier Brault, rapporteur*

**6 / 274 - Opération OICE n°E121 - transfert du budget OICE vers le Budget général**

*Olivier Brault, rapporteur*

**7 / 275 - Office de tourisme : subvention complémentaire - avenant n°2 à la convention du 5 janvier 2009**

*Dominique Billet, rapporteur*

**8 / 276 - Chambre Syndicale des Antiquaires et Brocanteurs Albigeois - Organisation du 34ème Salon des Antiquités-Brocante - Attribution d'une subvention**

*Dominique Billet, rapporteur*

**9 / 277 - Ecole des Mines d'Albi-Carmaux - Fête de la Science 2009 - Attribution de subvention**

*Patrick Garnier, rapporteur*

**10 / 278 - Association Aldéran - Séminaire international de formation à l'éducation citoyenne - Attribution de subvention**

*Patrick Garnier, rapporteur*

**11 / 279 - Organisation des services municipaux - tableau des effectifs**

*Philippe Bonnacarrère, rapporteur*

**12 / 280 - Les Amis des Arts d'Albi - Salon d'Automne 2009 - subvention exceptionnelle**

*Olivier Brault, rapporteur*

**13 / 281 - Acquisitions de livres anciens et d'ouvrages de bibliophilie contemporaine - Demande de subvention au fonds régional d'aide à la restauration et aux acquisitions en bibliothèque (F.R.R.A.B.) de Midi-Pyrénées**

*Françoise Larroque, rapporteur*

**14 / 282 - Demande de subvention pour la restauration, le conditionnement et le catalogage d'affiches portant sur la culture occitane des années 1970 à 1990.**

*Monique Hubert, rapporteur*

**15 / 283 - Mise à jour de la participation financière de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois (C2A) au fonctionnement de la bibliothèque municipale d'Albi**

*Olivier Brault, rapporteur*

**16 / 284 - Ouverture culturelle albigeoise et arts croisés dans les quartiers : une démarche partenariale originale entre la Ville d'Albi, la Scène Nationale et le Centre Communal d'Action Sociale**

*Laurence Pujol, rapporteur*

**17 / 285 - Festivités de fin d'année dans les quartiers : Attribution de subventions aux associations**

*Laurence Pujol, rapporteur*

**18 / 286 - ASPTT Football Club - Comité de Gestion du Boulodrome Jean Imbert - aides financières**

*Michel Franques, rapporteur*

**19 / 287 - Office Municipal d'Education Physique et des Sports (OMEPS)- attribution d'une subvention d'équipement**

*Michel Franques, rapporteur*

**20 / 288 - Equipements sportifs municipaux - utilisation par les élèves des collèges - participation financière du Conseil Général - Avenant n° 3 à la convention**

*Michel Franques, rapporteur*

**21 / 289 - Association ludothèque La Marelle - Cotisation annuelle 2009/2010**

*Naïma Marengo, rapporteur*

**22 / 290 - Association Quartier Plus - atelier "Accompagnement vers l'emploi" - Attribution d'une subvention**

*Monique Hubert, rapporteur*

**23 / 291 - Troisième révision simplifiée du plan local d'urbanisme - projet de création d'une unité pour malades difficiles - modificatif**

*Michèle Barrau-Sartres, rapporteur*

**24 / 292 - Modification du tracé des chemins de la Raygade et du Quarré**

*Michèle Barrau-Sartres, rapporteur*

**25 / 293 - Montplaisir - acquisition de terrains à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Albi-Carmaux-Gaillac**

*Patrick Garnier, rapporteur*

**26 / 294 - Zone d'Activités de Montplaisir - cession à madame et monsieur Delmas**

*Patrick Garnier, rapporteur*

**27 / 295 - Chemin de Veyrières - calibrage de l'emprise de la voie communale avec création de réseaux eaux usées et eaux pluviales**

*Michèle Barrau-Sartres, rapporteur*

**28 / 296 - Chemin de Mascrabières : calibrage et revêtement de la voie**

*Michèle Barrau-Sartres, rapporteur*

**29 / 297 - Secteur de Canavières - création d'une zone d'aménagement différé (ZAD)**

*Michèle Barrau-Sartres, rapporteur*

**30 / 298 - Lieu-dit les Marranes - commune du Séquestre - vente d'un terrain communal à 3Ci-investissements**

*Michèle Barrau-Sartres, rapporteur*

**31 / 299 - Etude portant sur le réseau cyclable de la ville d'Albi et son développement dans le cadre d'un schéma directeur : adoption du plan de financement définitif**

*Geneviève Parmentier, rapporteur*

**32 / 300 - Avis de la ville d'Albi sur l'adhésion au Syndicat départemental d'énergie du Tarn (S.D.E.T.) des communes membres des syndicats intercommunaux d'électrification dissous**

*Geneviève Parmentier, rapporteur*

**33 / 301 - Séjours neige - février 2010 - tarifs**

*Michel Franques, rapporteur*

AFFAIRES GÉNÉRALES

**1 / 269 - Décisions du Maire**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 1 / 269 - Décisions du Maire

*référence(s) :*

**Service pilote : Secrétariat des assemblées**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Philippe Bonnacarrère

**Philippe Bonnacarrère, rapporteur**

Par délibération en date du 30 mars 2009, le maire a été chargé, par délégation du conseil municipal, de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales. Il a de même été autorisé, par la même assemblée, de charger par arrêté, un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Je vous demande de prendre acte de la liste des actes des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ensemble des décisions prises par le maire,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

#### **PREND ACTE**

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

**Nombre de votants : 42**

**Abstentions : 10 (les groupes de l'Opposition)**

**Unanimité**

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

**2 / 270 - Décision Modificative n° 2 après Budget Supplémentaire 2009 - Budget Général**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**2 / 270 - Décision Modificative n° 2 après Budget Supplémentaire 2009 - Budget Général**

*référence(s) :*

*Commission des finances, des ressources et de la prospective du 5 novembre 2009*

**Service pilote : Direction des affaires financières**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

**Olivier Brault, rapporteur**

Je soumetts à votre examen le projet de décision modificative 2009 n° 2 après budget supplémentaire du budget général.

Cette décision modificative comprend des transferts et des virements de crédits.

Elle est équilibrée à 38 473 € en fonctionnement et 180 673 € en investissement.

En investissement, les transferts et virements de crédits permettent :

- d'ajuster les crédits nécessaires aux travaux sur les bâtiments communaux (142 050 €)
- de finaliser le programme de voirie (508 773 €)
- de solder les engagements pour l'aménagement de la place Ste Cécile (50 000 €).
- d'affecter des crédits complémentaires pour la coopération décentralisée (5 600 €)

En fonctionnement, des inscriptions complémentaires concernent essentiellement :

- les combustibles 30 000 €,
- les assurances 1 055 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**

la décision modificative 2009 n° 2 après budget supplémentaire du budget général équilibrée à 38 473 € en fonctionnement et 180 673 € en investissement.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

**3 / 271 - Contribution des budgets annexes aux charges du budget général**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

### 3 / 271 - Contribution des budgets annexes aux charges du budget général

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective du 5 novembre 2009

**Service pilote : Direction des affaires financières**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

**Olivier Brault, rapporteur**

Par délibération en date du 12 novembre 2001, nous avons approuvé les modalités de calcul des contributions des budgets annexes aux charges de fonctionnement du budget général.

Ces contributions ont pour objectif d'affecter aux budgets annexes M4, une partie des dépenses des services fonctionnels, dépenses qui sont comptabilisées sur le budget général de la ville.

En 2001, le pourcentage de ces dépenses affecté aux budgets annexes avait été plafonnée à 8 %.

Suite aux transferts successifs à la communauté d'agglomération de l'albigeois (budget annexe ALBIBUS, budget assainissement pour la partie relative aux réseaux structurants et aux systèmes d'assainissement collectif , ...), ce pourcentage a été réduit et fixé à 5% lors du conseil municipal du 18 décembre 2006.

Je vous propose de reconduire pour **2009** le taux de répartition de 5 % et d'adopter les montants des contributions comme annexé au présent rapport à savoir :

BUDGET EAU	315 250,10
BUDGET ASSAINISSEMENT	193 296,11
BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES	138 443,97
BUDGET PARKING	10 779,36
BUDGET O.I.C.E.	50 994,21
BUDGET PARC EXPO	20 079,10

Ces contributions sont calculées à partir des chiffres du comptes administratif 2008.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

#### **DECIDE**

la nouvelle répartition sur chaque budget annexe avec un plafond arrêté à 5 % appliqué sur les services fonctionnels du budget principal.

**APPROUVE**

le montant des contributions pour l'année 2009 des budgets annexes aux charges du budget général comme énoncé ci-dessus.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

**4 / 272 - Admission de titres de recettes en non valeur - Budget Général**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**4 / 272 - Admission de titres de recettes en non valeur - Budget Général**

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective du 5 novembre 2009

**Service pilote : Direction des affaires financières**Autres services concernés :Elu(s) référent(s) : Olivier Brault**Olivier Brault, rapporteur**

Il a été établi divers titres de recettes concernant le budget général pour les exercices :

Année	Montant
Exercice 2003	1 625,93
Exercice 2004	995,02
Exercice 2005	3 074,53
Exercice 2006	15 024,37
Exercice 2007	13 701,96
Exercice 2008	6 148,01
Exercice 2009	775,50
Total	41 345,32

Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer ces créances dont le montant s'élève à 41 345,32 €.

Ces factures sont relatives à des impayés de :

Restauration scolaire	1 794,16	Fonction	251 Article 654
Enfance et loisirs	255,37	Fonction	421 Article 654
Petite enfance	11 161,74	Fonction	64 Article 654
Médiathèque	112,00	Fonction	321 Article 654
DRH Personnel	1 097,50	Fonction	020 Article 654
Domaines	6 949,56	Fonction	020 Article 654
Tourisme	3 709,77	Fonction	95 Article 654
Droit de place	4 954,94	Fonction	91 Article 654
Réglementation	565,13	Fonction	020 Article 654

Droit de voirie	271,37	Fonction	822 Article 654
Cimetières	700,00	Fonction	026 Article 654
Communication	20,40	Fonction	023 Article 654
Réseaux	4 209,92	Fonction	020 Article 654
Finances	5 543,46	Fonction	020 Article 654
<b>Total</b>	<b>41 345,32</b>		

Il convient donc d'émettre en non valeur ces titres, conformément aux états transmis par la Trésorière Principale d'Albi-Ville.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU la demande d'admission en non valeur,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

### DECIDE

l'admission en non valeur des titres par l'émission de mandats au chapitre 65 comme suit :

Restauration scolaire	1 794,16	Fonction	251 Article 654
Enfance et loisirs	255,37	Fonction	421 Article 654
Petite enfance	11 161,74	Fonction	64 Article 654
Médiathèque	112,00	Fonction	321 Article 654
DRH Personnel	1 097,50	Fonction	020 Article 654
Domaines	6 949,56	Fonction	020 Article 654
Tourisme	3 709,77	Fonction	95 Article 654
Droit de place	4 954,94	Fonction	91 Article 654
Réglementation	565,13	Fonction	020 Article 654
Droit de voirie	271,37	Fonction	822 Article 654
Cimetières	700,00	Fonction	026 Article 654
Communication	20,40	Fonction	023 Article 654
Réseaux	4 209,92	Fonction	020 Article 654
Finances	5 543,46	Fonction	020 Article 654
<b>Total</b>	<b>41 345,32</b>		

***Nombre de votants : 42***

**Unanimité**

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

**5 / 273 - Garantie d'emprunt à la Fondation du Bon Sauveur d'Alby - Restructuration du secteur Personnes Agées de la Maison de retraite - Montant du prêt : 2 018 000 euros (Montant de la garantie : 50 %)**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**5 / 273 - Garantie d'emprunt à la Fondation du Bon Sauveur d'Alby - Restructuration du secteur Personnes Agées de la Maison de retraite - Montant du prêt : 2 018 000 euros (Montant de la garantie : 50 %)**

*référence(s) :*

*Commission des finances, des ressources et de la prospective du 5 novembre 2009*

**Service pilote : Direction des affaires financières**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

**Olivier Brault, rapporteur**

La Fondation du Bon Sauveur d'Alby sollicite de la Ville d'Albi la garantie d'un emprunt.

Ce prêt PHARE est destiné à financer la restructuration du secteur Personnes Agées de la maison de retraite sis 1 rue de Lavazière à Albi.

La Ville d'Albi est sollicitée à concurrence de 50 % conformément à l'application de la délibération en datedu 12 février 1986 concernant le partage du risque des garanties entre la Ville d'Albi et le Conseil Général du Tarn.

Le Conseil Général du Tarn a été sollicité à concurrence de 50 %.

Ce prêt, qui s'élève à 2 018 000 € d'une durée de 15 ans au taux de 3,19 % est en cours de négociation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous invite donc à accorder la garantie de la Ville d'Albi à concurrence de 50 %, soit pour un montant total de 1 009 000 €.

Le conseil municipal autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Fondation du Bon Sauveur d'Alby.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

## **DECIDE**

**Article 1** : La Commune d'Albi accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 009 000 euros, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 2 018 000 euros que *la Fondation du Bon Sauveur d'Alby* se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la restructuration du secteur Personnes Agées de la maison de retraite sis 1 rue de Lavazière à Albi.

**Article 2** : Les caractéristiques du prêt PHARE consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

**Durée totale du prêt : 60 trimestres,**  
**Echéances : trimestrielles,**  
**Différé d'amortissement : de 0 à 2 ans,**  
**Amortissement : constant**  
**Taux d'intérêt fixe : 3,19%.**

**Article 3** : Au cas où la Fondation du Bon Sauveur d'Alby, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune d'Albi s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5** : Le conseil municipal autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Fondation du Bon Sauveur d'Alby.

***Nombre de votants : 42***

**Unanimité**

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

**6 / 274 - Opération OICE n°E121 - transfert du budget OICE vers le Budget général**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**6 / 274 - Opération OICE n°E121 - transfert du budget OICE vers le Budget général**

*référence(s) :*

*Commission finances, ressources et prospective du 5 novembre 2009*

**Service pilote : Direction des affaires juridiques, assurances patrimoine bâti**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

**Olivier Brault, rapporteur**

Le montant du loyer des locaux occupés par les services de la Trésorerie Municipale rue des Pénitents à Albi, était affecté jusqu'à présent sur le budget OICE (Opérations Immobilières à Caractère Economique). Il s'agit de l'opération référencée E 121.

Dans son conseil municipal du 17 novembre 2008, la Ville d'Albi a procédé à un certain nombre d'opérations pour solder les dossiers OICE ; c'est dans cette optique que je soumets à votre approbation le transfert de cette recette vers le budget général.

La somme de 44 913,33 € représentant le loyer annuel de l'immeuble rue des Pénitents à Albi sera affectée à compter du 19 juin 2009 (date de la révision du loyer) sur l'article 752 #09440 du budget général de la Ville (revenus des immeubles).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE**

de transférer l'opération E 121 du budget de l'OICE vers le budget général.

**DIT QUE**

les recettes seront affectées sur l'article 752 #09440 - revenus des immeubles.

**Nombre de Votants : 42**

**Unanimité**

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

**7 / 275 - Office de tourisme : subvention complémentaire - avenant n°2 à la convention du 5 janvier 2009**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**7 / 275 - Office de tourisme : subvention complémentaire - avenant n°2 à la convention du 5 janvier 2009**

référence(s) :

*Délibération 45/327 "Office de tourisme" : attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'investissement - année 2009" du conseil municipal du 15 décembre 2008 ;*

*Convention du 5 janvier 2009 entre la commune d'Albi et l'office de tourisme pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2009 ;*

*Délibération 36/89 "ressources humaines : mises à disposition d'agents municipaux auprès d'autres organismes" du conseil municipal du 30 mars 2009 ;*

*Convention de mise à disposition entre la commune d'Albi et l'office de tourisme ;*

*Commission proximité et démocratie participative du vendredi 6 novembre 2009*

**Service pilote : Tourisme**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction des ressources humaines

Service développement et projets urbains

Elu(s) référent(s) : Dominique Billet

**Dominique Billet, rapporteur**

Dans le cadre de ses missions de service public d'accueil, d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique et l'animation de la commune, l'office de tourisme contribue au développement de l'attractivité de notre cité.

L'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dispose que l'"autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée".

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour application de cette loi et portant sur la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, fixe ce seuil à 23 000€.

C'est ainsi qu'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'office de tourisme d'Albi a été signée en date du 5 janvier 2009.

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-531 du 26/01/84 et du décret n° 08-580 du 18/06/08, la Ville d'Albi met à disposition un agent municipal auprès de l'office de tourisme et syndicat d'initiative du Tarn.

Dans ce cadre, l'agent est mis à disposition auprès de l'office de tourisme et syndicat d'initiative du Tarn du 01/01/09 jusqu'au 31/12/11. Cette mise à disposition est de 100%.

Le temps annuel de travail et les conditions de travail sont identiques à ceux appliqués au personnel de la Ville d'Albi. La durée du travail est soumise aux dispositions du protocole relatif à la durée du temps de travail et la DCM du 17/12/2001.

La Ville d'Albi continue à gérer la situation administrative de l'agent mis à disposition après avis de

l'organisme d'accueil (avancements de grade et d'échelons, décisions relatives aux congés de longue maladie, de longue durée, de maternité, de paternité, d'adoption, de présence parentale, formation professionnelle, octroi de temps partiel, etc...).

L'agent mis à disposition continue à percevoir la rémunération afférente à son grade, sur la base des dispositions en vigueur à la Ville d'Albi, notamment en matière de régime indemnitaire et de prime.

L'organisme d'accueil rembourse à la Ville d'Albi l'intégralité des montants relatifs au coût des salaires des agents pour la Ville d'Albi (traitement brut, régime indemnitaire, SFT, prime annuelle de service, charges patronales). Ces remboursements s'effectuent mensuellement et dans le délai de paiement fixé à 45 jours.

Il convient donc de conclure avec l'office de tourisme, le projet d'avenant n° 2 à la convention du 5 janvier 2009, pour l'attribution d'une subvention complémentaire de 36 232€, correspondant à l'intégralité du montant relatif au coût des salaires de l'agent mis à disposition au titre de l'année 2009, afin de lui permettre de tenir ses engagements auprès de la Ville d'Albi.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 65, rubrique 95, article 65748, service 4200.

Aussi, je vous propose d'approuver l'attribution de cette subvention complémentaire à l'office de tourisme et d'autoriser le maire à accomplir toutes formalités y afférentes, et à signer documents concernant cette subvention complémentaire.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

VU la délibération 45/327 "office de tourisme : attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'investissement - année 2009" du conseil municipal du 15 décembre 2008,

VU la convention du 5 janvier 2009 entre la commune d'Albi et l'office de tourisme pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2009,

VU le projet de l'avenant n°2 ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

### **DECIDE**

d'attribuer à l'office de tourisme une subvention complémentaire d'un montant de 36 232€ pour l'année 2009.

### **AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n°2 à la convention du 5 janvier 2009 à conclure avec l'office de tourisme, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour application de cette loi, portant sur la transparence financière des aides actroyées par les personnes publiques.

**PRECISE QUE**

les crédits nécessaires ont été inscrits au B.S. 2009 de la commune d'Albi, chapitre 65, rubrique 95, article 65748, service 4200.

***Nombre de votants :42***

**Unanimité**

COMMUNICATION ET TOURISME

**8 / 276 - Chambre Syndicale des Antiquaires et Brocanteurs Albigeois - Organisation du 34ème Salon des Antiquités-Brocante - Attribution d'une subvention**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**8 / 276 - Chambre Syndicale des Antiquaires et Brocanteurs Albigeois - Organisation du 34ème Salon des Antiquités-Brocante - Attribution d'une subvention**

*référence(s) :*

*Commission proximité et démocratie participative du 6 novembre 2009.*

**Service pilote : Communication et relations publiques**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Cabinet du Maire

Elu(s) référent(s) : Dominique Billet

**Dominique Billet, rapporteur**

La Chambre Syndicale des Antiquaires et Brocanteurs Albigeois a organisé le 34ème Salon Antiquités Brocante d'Albi les 2, 3, 4, 5 octobre 2009 au Parc des Expositions d'Albi.

Je vous propose d'accorder une subvention de 300 € à la Chambre Syndicale des Antiquaires et Brocanteurs Albigeois afin de soutenir et promouvoir ce salon qui attire chaque année de nombreux visiteurs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES AVOIR DELIBERE,

**DECIDE**

d'accorder une subvention de 300€ à la Chambre Syndicale des Antiquaires et Brocanteurs Albigeois.

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 023, article 65748, service 0200 du budget de l'exercice en cours.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

ENTREPRISES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

**9 / 277 - Ecole des Mines d'Albi-Carmaux - Fête de la Science 2009 - Attribution de subvention**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**9 / 277 - Ecole des Mines d'Albi-Carmaux - Fête de la Science 2009 - Attribution de subvention**

*référence(s) :*

*Commission des finances, des ressources et de la prospective du 5 novembre 2009*

**Service pilote : Cabinet du maire**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Patrick Garnier

**Patrick Garnier, rapporteur**

A l'occasion de l'opération intitulée "Fête de la Science 2009" du 17 au 20 novembre 2009, l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux est labellisée Village des Sciences d'Albi.

Cette manifestation a un intérêt particulier compte tenu du relais que constitue l'association Sciences en Tarn. Les scolaires sont invités à y participer comme l'année dernière, soit environ 223 collégiens et lycéens albigeois.

Cette manifestation sera honorée par la présence de Monsieur Yves Coppens, paléanthropologue, qui assurera deux conférences le 19 novembre sur le thème "Le passé éclaire l'avenir".

Compte tenu de la qualité et du contenu de cette édition du Village des Sciences d'Albi auquel sont également conviées des associations Albigeoises, je vous propose d'attribuer une participation financière de 1500 € afin de soutenir son organisation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE**

d'accorder une participation financière de 1500 € à l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux pour l'opération "Fête de la Science 2009".

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 020, article 65748, service 0200 du budget de l'exercice en cours.

**Nombre de votants :42**

**Unanimité**

ENTREPRISES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

**10 / 278 - Association Aldéran - Séminaire international de formation à l'éducation citoyenne - Attribution de subvention**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**10 / 278 - Association Aldéran - Séminaire international de formation à l'éducation citoyenne - Attribution de subvention**

*référence(s) :*

*Commission des finances, des ressources et de la prospective du 5 novembre 2009*

**Service pilote : Cabinet du maire**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Patrick Garnier

**Patrick Garnier, rapporteur**

L'association Aldéran pour la promotion de la philosophie a organisé un séminaire international de formation à l'éducation citoyenne des jeunes par la pratique de la philosophie, du 26 au 30 octobre 2009, au centre Saint-Amarand à Albi.

Compte tenu de l'intérêt pour la communauté éducative et au vu de la qualité des intervenants venus du Canada et de Belgique (Michel Sasseville de l'Université de Laval au Québec, Michel Desmet, Inspecteur d'éducation de la Communauté française de Belgique, Danièle Dupin de Saint Cyr, Inspectrice éducation nationale et expert international en éducation en mission pour la Commission Européenne,...), ainsi que de l'implication d'associations albigeoises (café philo d'Albi, PEP d'Albi), je vous propose d'accorder une subvention de 1000 € pour l'organisation de ce séminaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES AVOIR DELIBERE,

**DECIDE**

d'accorder une subvention de 1000 € à l'association Aldéran pour la promotion de la philosophie.

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 020, article 65748, service 0200 du budget de l'exercice en cours.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

RESSOURCES HUMAINES

**11 / 279 - Organisation des services municipaux - tableau des effectifs**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

## RESSOURCES HUMAINES

### **11 / 279 - Organisation des services municipaux - tableau des effectifs**

*référence(s) :*

*Commission des finances, des ressources et de la prospective du 5 novembre 2009*

*Comité technique paritaire du 27 octobre 2009*

#### **Service pilote : Direction des ressources humaines**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Michel Fournials

#### **Philippe Bonnacarrère, rapporteur**

Le tableau des effectifs de la collectivité est régulièrement remis à jour pour refléter de façon sincère les emplois de la collectivité effectivement pourvus ou représentant des besoins identifiés.

Cet outil de gestion retranscrit les enjeux de la collectivité en matière d'évolution des ressources humaines : adaptation des services lors des modifications d'organisation, élévation du niveau des compétences et valorisation des parcours de professionnalisation par les nominations d'agents suite à leur réussite aux concours, mobilité interne des agents municipaux, ...

Le tableau des effectifs présente le renouvellement et les créations d'emplois issues de l'identification de métiers et des fonctions, en les conciliant avec les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Par conséquent, je vous propose d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs des services municipaux tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

#### **APPROUVE**

les modifications du tableau des effectifs pour l'année 2009 telles qu'elles sont présentées dans le document joint en annexe.

**DIT QUE**

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel de la Ville d'Albi pour l'exercice 2009, chapitre 012.

***Nombre de votants : 42***

**Pour :32 (le groupe Majoritaire)**

**Contre : 6 (le groupe "Socialistes, Verts, Républicains")**

**Abstentions : 4 (le groupe "Gauche Unie et Citoyenne")**

**Question Adoptée**

CULTURE ET LECTURE PUBLIQUE

**12 / 280 - Les Amis des Arts d'Albi - Salon d'Automne 2009 - subvention exceptionnelle**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**12 / 280 - Les Amis des Arts d'Albi - Salon d'Automne 2009 - subvention exceptionnelle**

*référence(s) :*

*Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 5 novembre 2009*

**Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Laure Sudre

**Olivier Brault, rapporteur**

Le Salon d'Automne d'Albi organisé, du 6 au 29 novembre 2009 aux Moulins Albigeois, par les Amis des Arts d'Albi accueillera en 2009 une centaine d'artistes autour de deux invités d'honneur : le peintre Jean Vergès de Lourdes et le sculpteur Daniel Sanchez d'Andouque.

Ces artistes pour l'essentiel sont originaires de la Région Midi-Pyrénées, mais également des Régions voisines, Aquitaine et Languedoc-Roussillon. Ils ont été retenus à l'issue des travaux d'un comité de sélection constitué par les membres du Conseil d'Administration des Amis des Arts d'Albi. Le comité a choisi environ 90 à 95 peintures et une trentaine de sculptures sur plus de 200 oeuvres proposées.

L'association des Amis des Arts sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 Euros.

Je vous demande d'approuver l'attribution de cette subvention exceptionnelle au titre de l'année 2009.

Cette somme sera prélevée sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 65, fonction 30, article 65748 du budget de l'exercice en cours.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE**

d'attribuer la subvention suivante :

Les Amis des Arts : Salon d'Automne 2009 : 600 €

Ces sommes seront prélevées sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 65, fonction 30, article 65748 du budget de l'exercice en cours.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

CULTURE ET LECTURE PUBLIQUE

**13 / 281 - Acquisitions de livres anciens et d'ouvrages de bibliophilie contemporaine - Demande de subvention au fonds régional d'aide à la restauration et aux acquisitions en bibliothèque (F.R.R.A.B.) de Midi-Pyrénées**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**13 / 281 - Acquisitions de livres anciens et d'ouvrages de bibliophilie contemporaine - Demande de subvention au fonds régional d'aide à la restauration et aux acquisitions en bibliothèque (F.R.R.A.B.) de Midi-Pyrénées**

référence(s) :

Commission enfance jeunesse sport et culture du 5 novembre 2009

**Service pilote : Médiathèque - Réseau des lectures publiques**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Laure Sudre

**Françoise Larroque, rapporteur**

Dans le cadre de ses missions, la médiathèque Pierre-Amalric mène une politique d'enrichissement de ses collections en procédant à l'acquisition de livres anciens, rares ou précieux, conservés à la réserve.

C'est ainsi que, pour l'année écoulée, les ouvrages et manuscrits anciens suivant ont été acquis.

**Manuscrits :**

- Manuscrit définitif d'un roman de Gabriel Soulages (1876-1930).

*L'idylle vénitienne : petit roman* / Gabriel Soulages.- s.l., s.d.- 110 p. : 850 €.

- Lettre autographe de M. de Jussieu à Lapérouse

Paris, 1785.- 2 feuillets : 9 417,92 €

- Lettres adressées à Henri de Rochegude

Une lettre signée de Joseph de Lalande (c. 1790) et trois lettres autographes signées de Joseph Van Praët, conservateur de la Bibliothèque nationale de France (1819-1826) : 504 €

**Livres anciens :**

- Edition albigeoise du testament de Louis XVI.

*Testament de Louis XVI.*- A Albi : de l'imprimerie de Baurens, [1815 ?].- 7 p. ; In-8. : 195,35 €

- Edition originale d'un recueil publié par le premier archevêque d'Albi

*Entretiens affectifs de l'âme avec Dieu, sur les cent cinquante Psaumes, par Messire Hyacinthe Serroni,...*- Paris : A. Pralard, 1688.- 3 tomes en 1 vol. ; in-8. : 158,80 €

- Une édition ancienne de l'humaniste albigeois Pierre Gilles

*Aeliani de historia animalium libri XVII, quos ex integro... exemplari graeco Petrus Gillius vertit, una cum elephantorum descriptione...* [Texte imprimé].- Lugduni : Apud Gulielmum Rovillum, 1565.- [14], 668, [37] p. ; in-8. : 317,60 €.

- Edition originale du philosophe Hyacinthe Azaïs (1766-1845), natif de Sorèze

*Système universel* [Texte imprimé] : par Hyacinthe. Azaïs. - Paris : Leblanc, 1809.- 144 p. in-8 : 350 €.

### **Bibliophilie contemporaine :**

- Lauréat de la 6ème Foire aux livres d'exception (Folio de bronze).

Brigitte Chardome, Livre d'artiste composé de deux volumes en accordéon placés sous une chemise, avec des signets ; collages sur papier aquarellé ; exemplaire unique : 4 000 €.

- Lauréat de la 6ème Foire aux livres d'exception (Folio d'argent).

Morgane Guéret, deux ouvrages renferment le même poème sur papier bouffant crème, cousus sur bande de veau avec fil de soie brun : 2 200 €.

Toutes ces acquisitions d' un montant total de 17 993.67 € sont éligibles à un taux de 50 % pour une subvention du F.R.R.A.B. de Midi-Pyrénées.

Je vous propose d'autoriser le maire à faire une demande de subvention au Fonds Régional d'aide à la restauration et aux acquisitions en bibliothèques (F.R.R.A.B.) de Midi-Pyrénées pour un montant représentant 50 % de l'opération.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

#### **AUTORISE**

le maire à faire une demande de subvention au Fonds Régional d'Aide à la Restauration et aux acquisitions en bibliothèques (F.R.R.A.B.) de Midi-Pyrénées.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

CULTURE ET LECTURE PUBLIQUE

**14 / 282 - Demande de subvention pour la restauration, le conditionnement et le catalogage d'affiches portant sur la culture occitane des années 1970 à 1990.**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**14 / 282 - Demande de subvention pour la restauration, le conditionnement et le catalogage d'affiches portant sur la culture occitane des années 1970 à 1990.**

*référence(s) :*

*Commission enfance jeunesse sport et culture du 5 novembre 2009*

*Délibération n°35/253 du conseil municipal du 5 octobre 2009*

**Service pilote : Médiathèque - Réseau des lectures publiques**

Autres services concernés :

Direction des ressources humaines

Elu(s) référent(s) : Laure Sudre

**Monique Hubert, rapporteur**

Le Centre Culturel Occitan de l'Albigeois (C.C.O.A.) a mis en dépôt à la bibliothèque municipale une collection exceptionnelle d'affiches portant sur la culture occitane des années 1970 à 1990.

Cette convention de dépôt a été soumise à l'approbation du dernier conseil municipal.

Pour pouvoir conserver et communiquer correctement ces affiches au public, il convient d'entreprendre des opérations de restauration, de conditionnement et de catalogage dont le montant est estimé comme suit :

- Restauration : 2150 €
  - Vacances pour catalogage (140 heures) : 2100 €
  - Fournitures de conditionnement : 650 €
- soit un total de 4900 €.

Je vous propose de solliciter une aide auprès du Ministère de la Culture qui a retenu ce projet dans le cadre du plan national d'action pour le patrimoine écrit au taux le plus élevé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la lettre du directeur du livre et de la lecture au maire d'Albi en date du 17 juillet 2009,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**

le projet de restauration, de conditionnement et de catalogage des affiches mises en dépôt par le Centre Culturel Occitan de l'Albigeois à la bibliothèque municipale.

**APPROUVE**

le plan financier prévisionnel :

- Restauration : 2150 €
- Vacances pour catalogage (140 heures) : 2100 €
- Fourniture de conditionnement : 650 €

**soit un total de 4900 €**

**AUTORISE**

le maire à faire une demande de subvention auprès du Ministère de la Culture au taux d'éligibilité le plus élevé.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

CULTURE ET LECTURE PUBLIQUE

**15 / 283 - Mise à jour de la participation financière de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois (C2A) au fonctionnement de la bibliothèque municipale d'Albi**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**15 / 283 - Mise à jour de la participation financière de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois (C2A) au fonctionnement de la bibliothèque municipale d'Albi**

référence(s) :

- Délibération n° 4/117 du conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois du 24 juin 2003
- Délibération n° 10/284 du conseil municipal d'Albi du 03.11.2003
- Arrêté préfectoral du 18 décembre 2003 portant extension des compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

**Service pilote : Médiathèque - Réseau des lectures publiques**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Laure Sudre

**Olivier Brault, rapporteur**

Le recensement de la population effectué en 2006 est entré en vigueur comme chiffre de la population légale à compter du 1er janvier 2009. Depuis cette date, la population légale de la commune d'Albi est de 51 199 habitants.

Par délibération en date du 24 juin 2003, le conseil de communauté de l'agglomération de l'Albigeois a décidé d'apporter une participation financière de 6,10 euros par habitant aux médiathèques des communes d'Albi, Lescure-d'Albigeois et Saint-Juéry.

Au vu de l'évolution de la population légale des communes concernées, il convient donc de mettre à jour la participation financière de la C2A aux médiathèques du territoire communautaire selon le tableau suivant :

Population des communes :

Albi	51199
Saint-Juéry	7189
Lescure	4038
Marssac	2827
Puygouzon	2966
Arthès	2357
Castelnau-de-Lévis	1558
Cambon	1783
Le Séquestre	1630
Cunac	1338
Fréjairolles	1209
Terresac	1028
Saliès	763
Dénat	724

Carlus	666
Rouffiac	568
Labastide-Débat	340
TOTAL	82123

Soit un total pour les trois communes d'Albi, Saint-Juéry et Lescure de 62 426 habitants et de 19 757 habitants pour les quatorze autres.

Par conséquent, la masse financière affectée aux médiathèques est de :  
19 757 x 6,1 €, soit 120 517,70 €.

La participation pour l'année 2009 en faveur de la ville d'Albi est de : 120 517,70 x (51199/62426), soit un montant de 98843,20 €.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

### **APPROUVE**

la mise à jour de la participation financière de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois aux médiathèques du territoire communautaire.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

QUARTIERS ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

**16 / 284 - Ouverture culturelle albigeoise et arts croisés dans les quartiers : une démarche partenariale originale entre la Ville d'Albi, la Scène Nationale et le Centre Communal d'Action Sociale**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**16 / 284 - Ouverture culturelle albigeoise et arts croisés dans les quartiers : une démarche partenariale originale entre la Ville d'Albi, la Scène Nationale et le Centre Communal d'Action Sociale**

référence(s) :

*Commission de proximité et démocratie participative du 6 novembre 2009*

*Commission enfance-jeunesse-sport-culture du 5 novembre 2009*

*Délibération n°28/246 du conseil municipal du 5 octobre 2009*

**Service pilote : Vie des quartiers**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction des affaires culturelles

Service enfance jeunesse et sports

Service maison de quartier de Cantepau

Centre Communal d'Action Sociale

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol et (ou) Laure Sudre

**Laurence Pujol, rapporteur**

Le développement culturel constitue un enjeu stratégique de premier plan pour l'attractivité et la compétitivité du territoire albigeois en Midi-Pyrénées.

Ce développement repose bien évidemment sur la capacité de la collectivité à investir pour maintenir, moderniser et renforcer les sites de création et de diffusion locaux qui forgent l'identité culturelle albigeoise en permettant l'expression des différentes formes artistiques professionnelles et amateurs dans des lieux identifiés et symboliques.

Cette ambition est au coeur du projet « Cordeliers-Grand Théâtre d'Albi » qui permettra de développer une nouvelle dimension culturelle et artistique pour tous les publics.

En accompagnement de tels projets d'investissement portant sur les infrastructures, le développement culturel albigeois s'exprime également à travers une palette d'actions mises en oeuvre par la Ville et les nombreux acteurs de la scène culturelle albigeoise au sein des quartiers :

- démarches de sensibilisation et d'éducation artistiques dans les établissements scolaires et les centres de loisirs,
- ateliers de découverte et de pratique dans les maisons de quartier et les centres sociaux,
- manifestations, festivals et expositions organisés en centre ville et dans la proximité, au plus près des publics et des lieux de vie (Printemps des Cultures de Cantepau, festival de musique classique Tons Voisins, tournée de théâtre pour fêter l'arrivée de l'été...).

Ces démarches poursuivent des objectifs partagés : rendre la culture accessible pour tous, favoriser la mixité sociale en terme de fréquentation, sensibiliser les publics et notamment ceux et celles qui en sont les plus éloignés soit par méconnaissance de l'offre, soit pour des raisons plus profondes sociales, culturelles, économiques ou de mobilité constituant des freins dans le rapport individuel et collectif à l'art et à la culture.

Cette préoccupation est prégnante au sein des 12 conseils de quartier albigeois et le sujet a animé les débats des deux premières vagues de réunions.

Les conseillers de quartier témoignent de l'existence d'une réelle attente au sein de la population dans le besoin d'animation, de création et de découverte des arts et de la culture. Ils soulignent également la présence de freins sociologiques qui créent un fossé entre certains types de publics et l'offre culturelle locale, nécessitant la mise en oeuvre d'actions précises et ciblées.

Le développement culturel doit prendre en considération ces attentes en couvrant plusieurs dimensions qui se nourrissent réciproquement :

- **favoriser l'accès aux lieux culturels pour tous les publics** par la mise en oeuvre de moyens dédiés (améliorer l'information, adapter les offres tarifaires selon les publics, proposer des solutions de transport, mener un accompagnement social et pédagogique),
- **renforcer l'offre de proximité dans les quartiers** en matières de spectacles, de manifestations, d'expositions...,
- **accompagner cette dynamique événementielle par des interventions récurrentes qui s'inscrivent dans la durée** (ateliers de pratique thématiques) en s'appuyant sur les équipements de proximité fréquentés (maisons de quartier, centres de loisirs...).

La Ville d'Albi, la Scène Nationale et le Centre Communal d'Action Sociale d'Albi, conscients de ces enjeux et en réponse à la demande sociale exprimée, souhaitent renforcer l'inscription du projet culturel local dans la proximité des territoires, au plus près des publics par la mise en commun de leurs savoir-faire et de leurs moyens d'action.

Ouvrir les espaces de création et de diffusion, proposer une programmation diversifiée et accessible, développer l'offre culturelle de proximité dans les quartiers, faciliter les conditions d'accès aux spectacles notamment en terme de mobilité et de tarification pour tous les publics... telles sont les ambitions partagées.

Fort du succès des ateliers artistiques proposés par la Ville dans les quartiers, de l'opération "tournée de théâtre fêtant l'arrivée de l'été" proposée par la Scène Nationale et accueillie chaque été dans un quartier différent, ou des initiatives menées lors de la saison 2008/09 qui ont permis à une centaine de personnes d'assister au spectacle du cirque Aïtal, la Ville d'Albi, la Scène Nationale et le Centre Communal d'Action Sociale souhaitent poursuivre et développer ces différentes expériences en les structurant au sein d'un projet commun et fédérateur.

Dans le respect des dispositions de l'article 140 de la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions portant droit à l'égalité des chances par l'éducation et la culture, il est donc proposé de formaliser les conditions d'une démarche partenariale volontaire et affirmée visant à réduire les inégalités d'accès à la culture et à relever le défi d'une véritable démocratie culturelle locale en Albigeois.

Le projet qui vise à maintenir l'équilibre entre une programmation structurante de qualité et une offre de proximité adaptée aux spécificités des publics et des territoires, repose sur quatre axes directeurs :

- l'identification de plusieurs spectacles représentatifs de la saison culturelle de la Scène Nationale, pour lesquels un volet de places sont pré-réservées,
- le développement de parcours autour des arts croisés (cirque, mime, fabrication et manipulation de marionnettes, masques, cultures urbaines et cultures métissées...) reposant sur des ateliers artistiques dans les quartiers (notamment les quartiers d'habitat social), en cohérence avec les

temps forts thématiques identifiés. Ces ateliers s'adressent aux adultes et aux enfants, et privilégient les dimensions inter-générationnelles et familiales,

- la proposition d'offres tarifaires et la mise en oeuvre de modalités de transports adaptées en direction des publics concernés par les actions partenariales développées, et des publics fragilisés socialement ou peu mobiles,
- sur la mutualisation des moyens et des savoir-faire entre organes de diffusion et de programmation artistiques et les acteurs institutionnels et associatifs oeuvrant au contact des différents publics dans les quartiers albigeois.

La mise en oeuvre opérationnelle du partenariat s'appuie sur les engagements et les contributions respectives de chaque partie, détaillées dans le projet de convention ci-annexé, à savoir :

- Pour la Scène Nationale, la pré-réservation d'un volet de places pour les spectacles concernés à un tarif préférentiel de 8 euros, la prise en charge des prestations d'intervenants qualifiés pour l'animation d'ateliers artistiques de proximité dans les quartiers, l'accueil de publics en résidence afin de faire découvrir l'univers et les coulisses du spectacle.
- Pour la Ville d'Albi et le CCAS, la mise en oeuvre de relais d'information, d'un accompagnement social individualisé ou collectif pour les publics, l'organisation de moyens de transport adaptés (promotion du co-voiture ou navette), la prise en charge des matériels et fournitures nécessaires à la réalisation des ateliers dans les quartiers, la gestion des pré-réservations et l'achat de places pour les spectacles identifiés au bénéfice des publics concernés par l'action.

Il est entendu que la Ville et le CCAS mettront à disposition les places des spectacles ainsi réservées, dans des conditions financières adaptées à la situation des différents publics concernés (bénéficiaires du RSA, allocataires adultes handicapés, inscrits aux maisons de quartier, abonnés du centre social municipal de Lapanouse...), en appliquant le tarif préférentiel proposé par la Scène Nationale ou les tarifications en vigueur fixées par délibération du conseil municipal ou du conseil d'administration du CCAS.

A ce titre et en cohérence avec le projet d'animation de la maison de quartier de Cantepau dans le domaine culturel et artistique, je vous propose d'étendre aux actions découlant du présent partenariat, l'application de la délibération n°28/246 du conseil municipal du 5 octobre 2009, fixant les tarifs d'activités de la maison de quartier de Cantepau.

Considérant l'intérêt collectif d'une telle démarche, composante à part entière du projet culturel de la Ville, visant à réduire la fracture culturelle et à favoriser l'accès à la culture et aux formes artistiques pour tous, et son inscription dans les axes de l'Agenda 21 local (composantes sociales, économie de la culture, éducation, promotion des déplacements collectifs), je vous propose d'adopter le projet de convention partenariale ci -annexé .

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours,  
service 1165, chapitre 011, rubrique 020, article 6288  
service 366G, chapitre 011, rubrique 422, articles 6247 et 6288  
service 3200, chapitre 011, rubrique 422, article 60680  
service 3800, chapitre 011, rubrique 421, article 60680

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

Sous réserve de la décision du conseil d'administration du CCAS,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**

le projet de convention partenariale entre la Ville d'Albi, la Scène Nationale et le Centre Communal d'Action Sociale ci-annexé.

**ACCEPTE**

d'étendre l'application de la délibération n°28/246 du conseil municipal du 5 octobre 2009, fixant les tarifs d'activités de la maison de quartier de Cantepau aux actions découlant du partenariat entre la Ville d'Albi, la Scène Nationale et le Centre Communal d'Action Sociale.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette convention.

**DIT QUE**

les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours,  
service 1165, chapitre 011, rubrique 020, article 6288  
service 366G, chapitre 011, rubrique 422, articles 6247 et 6288  
service 3200, chapitre 011, rubrique 422, article 60680  
service 3800, chapitre 011, rubrique 421, article 60680

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

QUARTIERS ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

**17 / 285 - Festivités de fin d'année dans les quartiers : Attribution de subventions aux associations**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**17 / 285 - Festivités de fin d'année dans les quartiers : Attribution de subventions aux associations**

*référence(s) :*

*Commission de proximité et démocratie participative du 6 novembre 2009*

**Service pilote : Vie des quartiers**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol

**Laurence Pujol, rapporteur**

Chaque année les associations de quartier se mobilisent pour organiser des animations de proximité à l'occasion des fêtes de Noël et de fin d'année.

L'association Maison des Habitants et des Associations de Lapanouse Saint-Martin Jarlard organise en partenariat avec les associations des commerçants et des locataires une manifestation intergénérationnelle le 19 décembre après-midi. Spectacle de marionnettes et goûter de Noël sont proposés aux enfants et aux familles.

L'association, ne bénéficiant pas d'une aide financière annuelle, sollicite le soutien de la collectivité afin de mener à bien son projet d'animation.

Dans le quartier du Breuil-Mazicou-Fontanelles, le comité de quartier fête la Saint Nicolas et propose un spectacle de cirque et un goûter, le 5 décembre 2009 à la maison de quartier.

Certaines manifestations précédentes n'ayant recueilli le succès escompté en raison de conditions météorologiques défavorables, l'association sollicite une aide complémentaire afin de pouvoir réaliser cette animation traditionnelle et attendue.

L'association Amandiers.Com, récemment créée, développe pour la première année un programme d'animations diversifié visant à renforcer la cohésion sociale entre les habitants du quartier des Issards. Elle organise le 3 janvier un manifestation festive pour la nouvelle année, ouverte à tous les habitants.

Au regard des budgets prévisionnels présentés par les associations considérant que ces animations contribuent à la dynamisation sociale des quartiers et favorisent les échanges entre les Albigeois, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes :

- **Association Maison des Habitants et des Associations de Lapanouse Saint Martin Jarlard : 500 €**
- **Association de quartier Breuil Mazicou : 1 000 €**
- **Association Amandiers.Com : 500 euros**

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 020, article 657 482 du budget de l'exercice en cours.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

### **APPROUVE**

l'attribution des subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- **Association Maison des Habitants et des Associations de Lapanouse Saint Martin Jarlard : 500 €**
- **Association de quartier Breuil Mazicou : 1 000 €**
- **Association Amandiers.Com : 500 euros**

### **DIT QUE**

les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 020, article 657 482 du budget de l'exercice en cours.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

SPORTS

**18 / 286 - ASPTT Football Club - Comité de Gestion du Boulodrome Jean Imbert - aides financières**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

## SPORTS

### **18 / 286 - ASPTT Football Club - Comité de Gestion du Boulodrome Jean Imbert - aides financières**

*référence(s) :*

*Commission enfance - jeunesse - sport - culture du 5 novembre 2009*

#### **Service pilote : Sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

#### **Michel Franques, rapporteur**

Réunie le 5 novembre 2009, la commission enfance, jeunesse, sport et culture a examiné les demandes de subventions et propose d'attribuer :

#### **ASPTT Football Club :**

L'ASPTT Albi section football, compte 400 licenciés dont 160 appartiennent à l'école de football (de débutants à benjamins). Elle compte également 5 équipes garçons (-13 ans - 15 ans et - 18 ans et séniors) qui évoluent en ligue régionale.

Chez les filles, en plus de l'équipe 1, le club a engagé une équipe 2 en région et une équipe - 13 ans en nationale.

L'équipe féminine évolue pour la deuxième année consécutive en nationale 2 dans une poule composée de 12 clubs dont seulement deux appartiennent à la région Midi-Pyrénées (Rodez et Muret). Les autres clubs situés en région parisienne, Alsace et Centre, occasionnent des déplacements compris entre 500 et 950 km, obligeant ainsi l'équipe soit à effectuer le trajet en avion, soit à partir la veille.

Ces frais de déplacement de l'équipe féminine sont estimés à 30 000 € pour la saison en cours, ce qui représente 13 % du budget du club toutes équipes confondues.

Au delà de l'aspect compétitif, l'ASPTT football s'investit fortement dans l'action sociale de la ville plus particulièrement dans le secteur de Cantepau où le club développe et favorise la pratique du football aux filles en organisant par exemple les déplacements des jeunes joueuses de leur domicile vers les lieux d'entraînement.

Pour les aider à développer l'ensemble des actions de promotion de la pratique du football, et plus particulièrement de football féminin, pour contribuer aux frais supplémentaires occasionnés cette saison par des déplacements longs et coûteux, je vous propose d'accorder une aide financière de 13 000 € à l'ASPTT pour sa section football.

#### **Comité de Gestion du Boulodrome Jean Imbert :**

La ville d'Albi, propriétaire du boulodrome Jean Imbert par convention en date du 16 décembre 1996, a mis à disposition de l'association Comité de Gestion du Boulodrome Albigeois le local sis 54 rue Alfred Monestié à Albi. Un avenant à cette convention viendra préciser que la commune supportera les charges du propriétaire, l'association celle du locataire (eau, gaz, électricité etc....).

Au cours de l'année 2008, des travaux sur le réseau gaz ont été réalisés par les services techniques de la ville après constatation d'une fuite sur le réseau. Cette fuite ayant occasionné un surcoût de 1 556 € par rapport à la facture précédente, je vous propose, compte tenu de l'origine de cette dépense, d'accorder une subvention d'un montant de cette charge à l'association du Comité de Gestion du Boulodrome Jean Imbert.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

### **DECIDE**

d'attribuer les subventions aux associations ci-dessous énumérées :

- ASPTT Albi Football Club : aide au développement à l'ensemble des actions de promotion de la pratique du football : 13 000 €
- Comité de Gestion du Boulodrome Jean Imbert : surcoût facture gaz dû à une fuite : 1 556 €

### **DIT QUE**

les crédits sont disponibles au service 3360, chapitre 65, fonction 40, article 657 48.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

SPORTS

**19 / 287 - Office Municipal d'Education Physique et des Sports (OMEPS)- attribution d'une subvention d'équipement**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

## SPORTS

### **19 / 287 - Office Municipal d'Education Physique et des Sports (OMEPS)- attribution d'une subvention d'équipement**

*référence(s) :*

*Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 5 novembre 2009*

#### **Service pilote : Sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

#### **Michel Franques, rapporteur**

Lors de la mise en service de la Maison des Sports en décembre 1998, les salles avaient été équipées de mobilier (tables et chaises).

La gestion de cet équipement a été confiée à l'Office Municipal d'Education Physique et des Sports (OMEPS) qui nous fait part aujourd'hui du mauvais état de ce mobilier justifié par une forte utilisation. A titer informatif, pour l'année 2008, il a été noté 4850 heures d'utilisation.

Pour permettre aux nombreuses associations utilisatrices des salles de la maison des sports de retrouver un équipement adapté à leurs besoins, je vous propose d'attribuer une subvention d'équipement de 5 000 € à l'OMEPS pour le remplacement du mobilier (tables et chaises) devenu obsolète.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

#### **DECIDE**

d'attribuer une subvention d'équipement de 5 000 € à l'OMEPS pour le remplacement du mobilier.

#### **AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'attribution de la subvention à l'OMEPS.

#### **DIT QUE**

les crédits sont disponibles au service 3360, chapitre 204, fonction 40, article 2042.

*Nombre de votants : 42*

**Unanimité**

SPORTS

**20 / 288 - Equipements sportifs municipaux - utilisation par les élèves des collèges - participation financière du Conseil Général - Avenant n° 3 à la convention**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

## SPORTS

### **20 / 288 - Equipements sportifs municipaux - utilisation par les élèves des collèges - participation financière du Conseil Général - Avenant n° 3 à la convention**

*référence(s) :*

*Commission enfance jeunesse sport et culture du 5 novembre 2009*

#### **Service pilote : Sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

#### **Michel Franques, rapporteur**

Les élèves des collèges et des lycées utilisent les équipements sportifs municipaux pour les cours d'éducation physique.

La loi prévoit que le département et la région remboursent aux communes les coûts supportés pour la mise à disposition de ces équipements.

Par délibération en date du 2 mai 2005, la Ville a accepté les tarifs imposés par la région pour l'ensemble des lycées de la région Midi-Pyrénées.

Ce tarif est bien en deçà de ce que coûte réellement ces installations à la ville mais la région a raisonné sur un coût moyen sans prendre en compte le coût réel, qui lui dépend de la qualité et la diversité des équipements mis à disposition.

Le département n'a pas non plus accepté de prendre en compte le coût réel, souhaitant appliquer les mêmes tarifs que la région, ce que la ville n'a pu qu'accepter.

Une convention a été conclue le 21 décembre 2006 avec chaque collège précisant les modalités d'utilisation des équipements sportifs municipaux pour une période correspondant au mandat municipal restant à courir.

Pour l'année scolaire 2008-2009, la commission permanente du Conseil Régional a fixé les tarifs à :

- Gymnases : 12,92 euros / heure
- Stades et bases sportives : 9,18 euros / heure

Un projet d'avenant n°3 à la convention établi pour chaque collège est annexé à la présente délibération.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**FIXE**

la tarification suivante - année 2008-2009 :

- gymnases : 12,92 euros / heure

- stades et bases sportives : 9,18 euros / heure

**AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n° 3.

**DIT QUE**

les recettes seront affectées au chapitre 74, fonction 411 et 412, article 7473.

**Nombre de Votants : 42**

**Unanimité**

JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES ET RESTAURATION MUNICIPALE

**21 / 289 - Association ludothèque La Marelle - Cotisation annuelle 2009/2010**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stephen Jackson donne pouvoir à Louis Barret  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**21 / 289 - Association ludothèque La Marelle - Cotisation annuelle 2009/2010**

*référence(s) :*

*Commission enfance jeunesse sport et culture du 5 novembre 2009*

**Service pilote : Enfance - jeunesse - sports - restauration municipale**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

**Naïma Marengo, rapporteur**

L'association Ludothèque La Marelle gère un service de prêt de jeux, jouets et matériels pédagogiques destinés à la fois aux particuliers et aux collectivités.

Les structures (centres de loisirs et accueils de jeunes) du service Enfance Jeunesse Education de la ville d'Albi sont régulièrement amenées à utiliser ce service dans le cadre de leur activité auprès d'enfants ou de jeunes.

Pour permettre à ces structures de bénéficier du prêt de ces matériels pédagogiques et ludiques, la ville d'Albi doit verser une cotisation de 180 euros pour l'année à l'association "Ludothèque La Marelle".

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE**

de verser à l'association "Ludothèque La Marelle" une cotisation de 180 euros au titre de l'année scolaire 2009/2010.

**DIT QUE**

la somme de 180 € sera prélevée au chapitre 011, rubrique 422, article 6281 sur le budget de l'exercice en cours.

**Nombre de votants: 42**

**Unanimité**

ACTION SOCIALE ET LOGEMENT

**22 / 290 - Association Quartier Plus - atelier "Accompagnement vers l'emploi" - Attribution d'une subvention**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

## ACTION SOCIALE ET LOGEMENT

### **22 / 290 - Association Quartier Plus - atelier "Accompagnement vers l'emploi" - Attribution d'une subvention**

*référence(s) :*

*Commission proximité et démocratie participative du 6 novembre 2009*

**Service pilote : Centre communal d'action sociale**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Anne-Marie Lugan

**Monique Hubert, rapporteur**

Quartier Plus, implanté sur le quartier de Lapanouse, est une association intermédiaire dont la mission est d'engager des personnes connaissant des échecs répétés et / ou étant en situation de précarité, sous contrat de mise à disposition.

En plus de cet objectif, l'association a décidé de proposer aux personnes qui recherchent du travail par son intermédiaire, un atelier d'accompagnement vers l'emploi qui repose sur :

- l'évaluation du savoir être
- la mise en place d'un projet professionnel
- l'accompagnement dans la recherche d'emploi.

Afin de financer cette action qui repose, pour une bonne part, sur des missions de bénévolat (assurées par le président et le directeur de Quartier Plus), il nous est demandé d'allouer à l'association une subvention de 530 €, afin de régler les dépenses d'organisation (photocopies, courriers, etc...).

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

#### **DECIDE**

d'accorder le versement d'une subvention à l'association Quartier Plus de 530 €, afin de mettre en place le projet d'atelier "Accompagnement vers l'Emploi".

**DIT QUE**

les crédits sont inscrits au chapitre 65 fonction 520 article 65 748 de l'exercice en cours.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

**23 / 291 - Troisième révision simplifiée du plan local d'urbanisme - projet de création d'une unité pour malades difficiles - modificatif**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**23 / 291 - Troisième révision simplifiée du plan local d'urbanisme - projet de création d'une unité pour malades difficiles - modificatif**

*référence(s) :*

*Commission urbanisme et développement durable du 06 novembre 2009*

**Service pilote : Développement local**

Autres services concernés :

Développement et projets urbains

Droit des Sols

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau-Sartres

**Michèle Barrau-Sartres, rapporteur**

Dans le cadre du plan de relance décidé par l'Etat, le gouvernement a retenu la candidature de la Fondation Bon Sauveur d'Albi pour la création d'une Unité pour Malades Difficiles (U.M.D) de 40 lits à Albi.

Le 29 juin 2009 vous avez émis un avis favorable à la mise en révision simplifiée du PLU de la commune avec pour objectif d'autoriser la réalisation de ce projet d'intérêt général, sur le secteur du Roc.

La zone d'implantation initialement projetée est classée au PLU en zone 2AU, sur la parcelle cadastrée section IY n°90.

Suite à la réalisation des études, une modification de l'implantation du projet est intervenue afin d'assurer l'adaptation du projet au site. L'emprise de l'unité foncière est modifiée et sont concernées, en sus de la parcelle IY n°90, les parcelles cadastrées section IX n° 27, IX n°26 en partie et IX 124 en partie sur la zone A ; pour une superficie totale de 37100 m<sup>2</sup>.

L'emprise du projet sur la zone agricole représente environ 1/3 de la superficie totale de l'unité foncière. Je propose au conseil municipal de donner un avis favorable pour l'adaptation de la mise en révision simplifiée du PLU à cette évolution de l'implantation.

La procédure de concertation est en cours, le dossier sera complété et mis à jour.

Cette adaptation de la démarche sera annoncée :

- par insertion d'annonces légales dans deux journaux locaux,
- par affichage en mairie d'Albi
- par affichage sur le site et à la maison de quartier du Maranel
- sur le site internet de la ville et dans le journal municipal Albimag.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-13, L.123-19 et L.300-2,

VU la loi urbanisme et habitat n° 2003-590 du 02 juillet 2003,

VU la loi SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2001 et ses décrets d'application,

VU le PLU approuvé par délibération du 12 mai 2003, modifié par délibérations du 17 décembre 2007 et 09 février 2009,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 :

**DONNE** un avis favorable pour l'adaptation de la révision simplifiée du PLU de la commune à l'évolution de l'implantation du projet d'intérêt général de création d'une Unité pour Malades Difficiles sur le secteur du Roc.

Article 2 :

**APPROUVE** les objectifs poursuivis.

Article 3 :

**DECIDE** de poursuivre la concertation selon les modalités définies au conseil municipal du 29 juin 2009.

Article 4 :

**DIT QUE** à l'issue de la phase de concertation, le conseil municipal délibèrera après que monsieur le maire en aura présenté le bilan devant le conseil municipal.

**DIT QUE** le projet de révision simplifiée du PLU fera l'objet d'un examen conjoint avec l'ensemble des personnes publiques associées conformément à l'article L 123-13 8ème alinéa du Code de l'urbanisme avant l'enquête publique.

Article 5 :

**DIT QUE** la présente délibération sera, conformément aux dispositions des articles L 123-6, L 121-4 et L 121-5 du Code de l'urbanisme, notifiée à :

- \* Monsieur le Préfet
- \* Monsieur le Président du conseil régional
- \* Monsieur le Président du conseil général
- \* Monsieur le Président de la C2A chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale
- \* Monsieur le Président de la CCI
- \* Monsieur le Président de la Chambre de Métiers
- \* Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
- \* Messieurs/Mesdames les Maires des communes limitrophes
- \* Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés

Article 6 :

**DIT QUE** la présente délibération sera affichée un mois en mairie (avec certificat du maire).

Article 7 :

**DIT QUE** la poursuite de concertation sera annoncée dans deux journaux locaux diffusés dans le département.

Article 8 :

**DIT QUE** la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Article 9 :

**DIT QUE** la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice de sa mission de contrôle de légalité.

Article 10 :

**DIT QUE** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice considéré chapitre 20, rubrique 820, article 202, 2031 et 2033.

Article 11 :

**AUTORISE** le maire :

- à procéder à toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette révision simplifiée,
- à signer le cas échéant tout marché de prestations intellectuelles ou de service, nécessaire à cette révision,
- à saisir le tribunal administratif de Toulouse pour la désignation du commissaire enquêteur.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

**24 / 292 - Modification du tracé des chemins de la Raygade et du Quarré**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**24 / 292 - Modification du tracé des chemins de la Raygade et du Quarré**

*référence(s) :*

*Commission urbanisme et développement durable du 6 novembre 2009*

**Service pilote : Développement local**

Autres services concernés :

Action foncière

Droits des sols

Développement et projets urbains

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau-Sartres

**Michèle Barrau-Sartres, rapporteur**

La Fondation du Bon Sauveur envisage de réaliser la construction de l'unité pour malades difficiles (UMD) sur l'ensemble foncier dont elle est propriétaire sur la commune d'Albi, aux lieux-dits « le Roc » et « Mas de Bories ».

Cette propriété est constituée de deux unités foncières situées de part et d'autre du chemin de la Raygade et riveraines du chemin de Quarré qui appartiennent tous deux à la commune d'Albi.

Pour optimiser la construction de cette unité, le regroupement des parcelles de la Fondation du Bon Sauveur s'avère indispensable. Ce regroupement ne peut se réaliser que si les tracés des chemins de la Raygade et du Quarré sont modifiés.

La Fondation du Bon Sauveur s'est donc rapprochée de la Commune d'Albi en vue d'examiner les possibilités de modification du tracé desdits chemins et d'acquisition des emprises.

Par voie de conséquence, la Commune d'Albi et la Fondation du Bon Sauveur ont étudié un nouveau tracé qui permette à court terme de répondre aux besoins actuels de ce secteur avec le rétablissement d'un nouveau tracé du chemin de la Raygade et également d'anticiper l'évolution future du quartier en constituant une réserve foncière.

Pour garantir la desserte de l'ensemble des propriétés, depuis le chemin du séminaire du Roc jusqu'à la reprise du chemin de la Raygade il convient en outre, de procéder à l'acquisition d'une emprise à prendre sur la propriété de la Fédération départementale des chasseurs qui a donné son accord.

Pour permettre la réalisation de cette modification de tracé, différentes ventes interviendront selon les modalités fixées dans le cadre d'un protocole d'accord tripartite Commune d'Albi, Fondation du Bon Sauveur, Fédération départementale des chasseurs.

**Vente Fondation du Bon Sauveur - Commune d'Albi**

La Fondation du Bon Sauveur céderait à la Commune d'Albi les terrains constituant partie de l'emprise nécessaire au nouveau tracé, à prendre sur les parcelles cadastrées, section IY n°90 et IX n°124, pour une contenance totale d'environ 7 757 m<sup>2</sup>.

Cette vente aura lieu moyennant l'euro symbolique.

Les frais de géomètre expert y afférents seront à la charge de la Fondation du Bon Sauveur ; les frais d'actes à la charge de la Commune.

### **Vente Commune d'Albi - Fondation du Bon Sauveur**

La Commune d'Albi céderait après déclassement, partie de l'emprise du chemin de la Raygade et du chemin de Quarré dans leurs portions situés au droit de sa propriété, moyennant l'euro symbolique.

Les terrains concernés figurent au cadastre de la commune d'Albi, section IX, pour une contenance totale d'environ 2 232 m<sup>2</sup>.

En outre, la Commune d'Albi lui céderait, dès qu'elle en sera propriétaire (acquisition de la Fédération départementale des chasseurs), la partie de la parcelle IY n°88 d'environ 215 m<sup>2</sup>, constituant un délaissé de voirie, après réalisation de la nouvelle voie.

Cette vente aura lieu moyennant l'euro symbolique.

Les frais d'actes relatifs à cette vente et les frais de géomètre expert seront à la charge de la Fondation du Bon Sauveur.

En outre, la Fondation du Bon Sauveur devra réaliser les travaux de restitution du nouveau tracé chemin de la Raygade et son raccordement sur le chemin de Quarré, conformément aux prescriptions de la Commune.

### **Vente la Fédération départementale des chasseurs – Commune d'Albi**

La Fédération départementale des chasseurs céderait à la Commune d'Albi, la parcelle constituant partie de l'emplacement nécessaire à la création de la voie communale, à prendre sur la parcelle IY n°88 pour une emprise totale d'environ 805 m<sup>2</sup>.

Cette vente aura lieu moyennant l'euro symbolique.

Les frais relatifs à cette vente seront à la charge de la Commune d'Albi qui en outre, s'engage à restituer une clôture à l'identique.

### **Vente Commune d'Albi - Fédération départementale**

La Commune d'Albi dès qu'elle en sera propriétaire, céderait à la Fédération départementale des chasseurs, les parcelles désignées ci après, constituant le délaissé de terrain qui sera acquis à la Fondation du Bon Sauveur, pour le rétablissement de la voie communale à prendre sur la parcelle IY n°90 pour une emprise d'environ 896m<sup>2</sup>.

Les frais relatifs à cette vente seront à la charge de la commune.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

ENTENDU le présent exposé,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la propriété publique,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code rural,

VU le protocole d'accord tripartite,

Considérant que le projet de la Fondation du Bon Sauveur présente un caractère d'intérêt général ;

Considérant que la proposition de la Fondation du Bon Sauveur permet à court terme de répondre aux besoins actuels de ce secteur avec le rétablissement d'un nouveau tracé du chemin de la Raygade et permet également d'anticiper l'évolution future du quartier en constituant une réserve foncière ;

Considérant que cette modification de tracé de voirie doit être soumise aux procédures préalables en vigueur ;

Considérant l'article L112-8 du Code de la voirie routière, qui dispose que lorsque les parcelles déclassées sont acquises par les propriétaires des terrains d'emprise de la voie nouvelle, elles peuvent être cédées par voie d'échange ou de compensation de prix ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**

cette opération et les modalités d'acquisitions et de cessions telles que définies dans l'exposé ci-dessus.

**AUTORISE**

le maire à poursuivre cette opération, à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à ouvrir les enquêtes publiques préalables et à signer tous les actes y afférents.

**DIT QUE**

les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2010.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

**25 / 293 - Montplaisir - acquisition de terrains à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Albi-Carmaux-Gaillac**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**25 / 293 - Montplaisir - acquisition de terrains à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Albi-Carmaux-Gaillac**

*référence(s) :*

*Commission des finances, des ressources et de la prospective du 5 novembre 2009*

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Développement et projets urbains

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Patrick Garnier

**Patrick Garnier, rapporteur**

Par délibération en date du 17 décembre 2007, le conseil municipal de la Ville d'Albi a approuvé le lancement de l'opération d'aménagement de la zone d'activités à vocation économique et artisanale dite « ZA de Montplaisir ».

Par acte en date du 8 et 9 février 2009, la ville d'Albi a acquis à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Albi-Carmaux-Gaillac (C.C.I.), un ensemble immobilier situé à Montplaisir. Ces parcelles correspondaient à la voirie et aux terrains non commercialisés par la CCI dans le cadre de la ZAC de Montplaisir, cette dernière ayant été supprimée par délibération du 25 juin 2007.

Par délibération en date du 5 octobre 2009, vous avez approuvé l'acquisition à monsieur Bruel, des parcelles HP n°195 et 201 pour une contenance totale de 8 321 m<sup>2</sup>.

La CCI reste à ce jour propriétaire de terrains qui permettraient de constituer une unité foncière intéressante avec les parcelles acquises de monsieur Bruel, avec notamment une sortie sur les 2 nouvelles voies créées par la Commune. Aussi, la Ville a proposé à la CCI d'acquérir ces parcelles.

Sont concernées les parcelles HP n°22, 212, 216 et 218 pour une contenance totale de 7 907 m<sup>2</sup>.

La CCI a fait une proposition d'achat à la Commune moyennant un prix de 12 € le m<sup>2</sup>.

Les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

Les crédits seront prévus au budget annexe « ZA Montplaisir » au budget de l'exercice 2010.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette acquisition aux conditions mentionnées ci-dessus et d'autoriser le maire à signer tous les actes relatifs à cette opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU les délibérations du 17 décembre 2007 et 5 octobre 2009 ;

VU l'avis des domaines en date du 9 octobre 2009 ;

VU la proposition d'achat de la Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 7 octobre 2009 ;

VU les plans ;

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**

l'acquisition par la Commune d'Albi des terrains de la CCI figurant au cadastre de la commune d'Albi, section HP n°22, 212, 216 et 218 pour une contenance totale de 7 907 m<sup>2</sup> ; moyennant le prix de 12 € le m<sup>2</sup>.

**DIT QUE**

les frais afférents à cette opération seront à la charge de la Commune d'Albi.

**PRECISE QUE**

les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe « ZA Montplaisir » de l'exercice 2010.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

**26 / 294 - Zone d'Activités de Montplaisir - cession à madame et monsieur Delmas**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**26 / 294 - Zone d'Activités de Montplaisir - cession à madame et monsieur Delmas**

*référence(s) :*

*Commission des finances, des ressources et de la prospective du 5 novembre 2009*

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financière

Droit des sols

Développement et projets urbains

Elu(s) référent(s) : Patrick Garnier

**Patrick Garnier, rapporteur**

Par délibération en date du 17 décembre 2007, le conseil municipal de la Ville d'Albi a approuvé le lancement de l'opération d'aménagement de la zone d'activités à vocation économique et artisanale dite « ZA de Montplaisir ».

Considérant le positionnement géographique et économique de cette zone tant sur la ville que sur l'Albigeois, la société Delmas, entreprise de transports publics et de chaudronnerie, qui était locataire sur la Commune de Lescure d'Albigeois, s'est portée acquéreur d'un terrain sur cette zone pour la relocalisation de son activité.

Par délibération en date du 15 décembre 2008, vous avez approuvé la vente à cette société d'un ensemble immobilier de 3 500 m<sup>2</sup>, au prix de 30 € HT le m<sup>2</sup>.

Par acte en date du 26 août 2009, madame et monsieur Delmas ont acquis les parcelles HR n°310 et 312 (issues des parcelles HR 44 et 46), pour une contenance de 3 500 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 30 € HT le m<sup>2</sup>.

Afin d'implanter leur entreprise, ils demandent à la ville l'acquisition d'une parcelle supplémentaire jouxtant leur propriété. Cette bande de terrain serait à prendre sur les parcelles cadastrées section HR n°314 (partie de la HR n°46 restée propriété de la ville) et 315 en partie, pour une contenance totale de 620 m<sup>2</sup> environ (sous réserve d'un mesurage par géomètre).

Il est proposé de réaliser cette vente au même prix que la précédente, soit 30 € HT le m<sup>2</sup>, que madame et monsieur Delmas ont accepté.

Il est ici précisé que le terrain concerné se situe dans le périmètre de PVR institué par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2007. Cette dernière prévoit que le montant de la participation relative aux terrains lui appartenant sera supporté par la Commune jusqu'au moment de la vente.

Le prix de revient constitue un des principaux paramètres de détermination du prix de vente ; ce qui signifie que le coût des voiries et réseaux y compris ceux inclus dans le périmètre de PVR, est pris en compte dans le prix de vente.

Toutefois, dans un souci de lisibilité, et sur le fondement de la distinction retenue pour les dépenses afférentes à cette zone (dépenses liées à la PVR/dépenses liées au lotissement), le montant du prix de vente est inscrit au budget au chapitre 70 Vente de prestations de service, sur deux lignes budgétaires :

- à l'article 70152, « PVR terrains aménagés - Commune », la quote part correspondant à cette participation : 620 m<sup>2</sup>( sous réserve d'un mesurage par géomètre) x 11 €,
- à l'article 70451, « vente de terrains aménagés lotissement », le solde.

Je vous propose d'approuver la cession à madame et monsieur Delmas, ou à toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les formalités afférentes à cette opération.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations des 17 décembre 2007 et 15 décembre 2008,

VU l'avis des domaines,

VU le projet de protocole d'accord entre madame et monsieur Delmas et la Commune d'Albi, signé par les acquéreurs ,

VU le plan,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Entendu le présent exposé,

### **APPROUVE**

la cession à madame et à monsieur Delmas ou à toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, d'une bande de terrain jouxtant leur propriété, sis zone d'activités de Montplaisir, à prendre sur la parcelle HR n°314 (partie de l'ex parcelle HR n°46 restée propriété de la ville) en partie et HR n°315 en partie, pour une superficie approximative de 620 m<sup>2</sup> (sous réserve d'un mesurage par géomètre), moyennant le prix de 30 € HT le m<sup>2</sup>.

### **AUTORISE**

le maire à poursuivre cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer tous les actes y afférents.

### **DIT QUE**

les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au budget annexe de cette opération « ZA Montplaisir ».

- les frais liés à la vente (diagnostic termite, document d'arpentage) ;
- le montant du prix de vente est inscrit au budget au chapitre 70 – Vente de prestations de service, sur deux lignes budgétaires :
  - à l'article 70152 « PVR terrains aménagés - Commune », la quote part correspondant à cette participation : 620 m<sup>2</sup>( sous réserve d'un mesurage par géomètre) x 11 €,
  - à l'article 70451 « vente de terrains aménagés lotissement », le solde

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

**27 / 295 - Chemin de Veyrières - calibrage de l'emprise de la voie communale avec création de réseaux eaux usées et eaux pluviales**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**27 / 295 - Chemin de Veyrières - calibrage de l'emprise de la voie communale avec création de réseaux eaux usées et eaux pluviales**

*référence(s) :*

*Commission urbanisme et développement durable du 6 novembre 2009*

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Bureau d'études génie urbain

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michèles Barrau-Sartres

**Michèle Barrau-Sartres, rapporteur**

Le calibrage du chemin de Veyrières est une nécessité pour assurer la sécurité de l'ensemble des déplacements.

Un élargissement à 8 mètres permettra une réfection de la voirie et la création des réseaux eaux usées et eaux pluviales.

Cet aménagement nécessite l'acquisition de diverses parcelles de terrains. Des négociations sont en cours avec chaque propriétaire.

Je vous propose d'autoriser le maire à lancer les négociations avec les propriétaires concernés par ces travaux et à procéder aux formalités nécessaires pour les acquisitions de terrains.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le plan d'ensemble,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**

le principe de calibrer l'emprise totale du chemin de Veyrières à 8 m avec la création de réseaux eaux usées et eaux pluviales.

**AUTORISE**

le maire à lancer les négociations avec les propriétaires concernés par ces travaux et à procéder aux formalités nécessaires pour les acquisitions de terrains.

**PRECISE QUE**

les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2009 chapitre 808 article 2112.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

**28 / 296 - Chemin de Mascrabières : calibrage et revêtement de la voie**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**28 / 296 - Chemin de Mascrabières : calibrage et revêtement de la voie**

*référence(s) :*

*Commission urbanisme et développement durable du 6 novembre 2009*

**Service pilote : Développement local**

Autres services concernés :

Bureau d'études génie urbain

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau-Sartres

**Michèle Barrau-Sartres, rapporteur**

Afin d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité, notamment au débouché du chemin sur la route de Cordes, il est nécessaire de calibrer l'emprise totale du chemin de Mascrabières à 8 m.

Cet aménagement nécessite l'acquisition de diverses parcelles de terrains. Des négociations sont en cours avec chaque propriétaire.

Je vous propose d'autoriser le maire à lancer les négociations avec les propriétaires concernés par ces travaux et à procéder aux formalités nécessaires pour les acquisitions de terrains.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la voirie routière,

VU le plan d'ensemble,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**

le principe de calibrer l'emprise totale du chemin de Mascrabières à 8 m.

**AUTORISE**

le maire à lancer les négociations avec les propriétaires concernés par ces travaux et à procéder aux formalités nécessaires pour les acquisitions de terrains.

**PRECISE QUE**

les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2009 chapitre 808 article 2112.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

**29 / 297 - Secteur de Canavières - création d'une zone d'aménagement différé (ZAD)**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**29 / 297 - Secteur de Canavières - création d'une zone d'aménagement différé (ZAD)**

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 6 novembre 2009

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Urbanisme et aménagement

Direction des affaires financières

Droit des sols

Développement et projets urbains

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau-Sartres

**Michèle Barrau-Sartres, rapporteur**

Depuis une quinzaine d'années, un nombre important de constructions illégales est constaté, plaine de Canavières, portée en zone naturelle et inondable du PLU.

En effet, plusieurs propriétaires ont vendu dans cette zone des terrains inconstructibles sur lesquels ont été édifiées sans autorisations et progressivement transformées et étendues des constructions qui sont devenues des lieux d'habitation.

Ce phénomène, ventes de terrains suivies d'implantation de constructions illégales, s'est amplifié au fil des années, en dehors de tout cadre légal, générant pour la collectivité et les riverains, des nuisances de divers ordres (pollution par défaut de système d'assainissement conforme, risques encourus à l'égard de la sécurité des biens et des personnes au regard du plan de prévention des risques (PPRIA) institué par l'Etat, infractions au code de l'urbanisme...).

Le service Droit des sols a dressé une vingtaine de constats d'infraction à la réglementation du code de l'urbanisme.

De nombreuses contraintes particulières s'appliquent au secteur concerné et les prescriptions des diverses réglementations applicables ne sont pas respectées notamment :

\*la réglementation d'urbanisme :

Les parcelles sont concernées par le Plan de Prévention des Risques Inondations de l'Albigeois (PRIA) approuvé par arrêté préfectoral du 18 Mai 2004..

La zone rouge du PPRIA regroupe des secteurs non urbanisés de façon dense, qui constituent des espaces privilégiés d'expansion des crues et qu'il convient de protéger en tant que tels. L'objectif est de ne pas augmenter la vulnérabilité et de maintenir les capacités naturelles d'épandage des crues. Il s'agit de ne pas créer de nouveaux obstacles à l'écoulement des eaux, de ne pas aggraver les hauteurs d'eau ou les vitesses du courant, tant localement qu'en d'autres points du territoire

Ces nouvelles constructions, situées dans une zone inondable, empêchent le libre écoulement des eaux mais surtout elles mettent en péril la sécurité des biens et des personnes en cas de crues du Tarn.

\* les autres réglementations :

En l'absence de réseaux publics d'assainissement, les prescriptions édictées en matière d'assainissement autonome ne sont pas respectées, ce qui constitue des infractions aux codes de la santé publique et de l'environnement.

Malgré la mobilisation des différents acteurs concernés par cette situation, on constate que des ventes de terrains inconstructibles ont toujours lieu et que l'urbanisation continue de s'y développer.

L'objectif de la ville, aujourd'hui, est de tenter de remédier à cette situation en ayant connaissance des terrains mis à la vente et de les acquérir par voie de préemption pour constituer des réserves foncières en vue de lutter contre l'insalubrité et de sauvegarder les espaces naturels.

Il convient aussi de redonner à ce secteur sa vocation naturelle et maraîchère comme cela a été souligné par le diagnostic agricole réalisé récemment par la Chambre d'Agriculture du Tarn

La ville doit se doter des moyens lui permettant d'assurer une veille foncière active sur les terrains se situant dans ce secteur ce qui permettrait aussi de lutter contre les spéculations foncières et de prévenir la hausse du prix des terrains.

Cette politique foncière peut s'exercer dans le cadre du droit de préemption urbain sur les zones où il est applicable, c'est à dire les zones urbaines et d'urbanisation future du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le périmètre, qui serait délimité, recouvre exclusivement les parcelles concernées par le Plan de Prévention des Risques de l'Albigeois (PPRIA), situées en zones N, N1 et A du PLU d'Albi qui sont exclues du champ d'application du droit de préemption urbain de l'article L 211-1 du code de l'urbanisme. Il convient donc d'instaurer d'autres régimes de préemption et de surveillance foncière.

De plus, au cours des réunions du 5 Février et du 13 octobre 2009, le conseil de quartier « Quartier Ouest-Pointe de Marre », s'est entretenu de ce dossier et a souhaité que soit mis en place un outil foncier pour contrôler les transactions se situant dans ce secteur.

Il est donc proposé de créer une zone d'aménagement différé (ZAD) sur le périmètre délimité sur le plan et de demander au préfet de bien vouloir procéder à la création de cette ZAD.

La zone d'aménagement différé est un secteur à l'intérieur duquel s'applique un droit de préemption qui, en application de l'article L 210.1 du code de l'urbanisme, peut être exercé pendant une période de 14 ans, notamment pour constituer des réserves foncières en vue de lutter contre l'insalubrité et de sauvegarder les espaces naturels.

En conséquence, je vous propose d'approuver le projet de création d'une ZAD telle que définie par le périmètre ci-joint, de demander à monsieur le Préfet de procéder à sa création en désignant la commune bénéficiaire du droit de préemption et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette opération.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le PPRIA approuvé par arrêté préfectoral du 18 mai 2004,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

VU le plan délimitant le périmètre de la ZAD,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**

le projet de création d'une zone d'aménagement différé (ZAD), telle que définie par le périmètre ci-joint, afin de constituer de réserves foncières en vue de lutter contre l'insalubrité et de sauvegarder les espaces naturels.

Une veille foncière active sur les terrains se situant dans ce secteur permettra aussi de lutter contre les spéculations foncières et de prévenir la hausse du prix des terrains.

**DEMANDE**

à monsieur le Préfet de bien vouloir procéder à la création de la zone d'aménagement différé (ZAD), telle que délimitée par le périmètre et de désigner la commune d'Albi comme titulaire du droit de préemption sur l'ensemble de la ZAD.

**DONNE POUVOIR**

au maire pour accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

**30 / 298 - Lieu-dit les Marranes - commune du Séquestre - vente d'un terrain communal à 3Ci-investissements**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**30 / 298 - Lieu-dit les Marranes - commune du Séquestre - vente d'un terrain communal à 3Ci-investissements**

*référence(s) :*

*Commission urbanisme et développement durable du 6 novembre 2009*

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau-Sartres

**Michèle Barrau-Sartres, rapporteur**

La ville d'Albi envisage de vendre un terrain lui appartenant, cadastré section AC sous le numéro 24, pour une contenance de 15 390 m<sup>2</sup>, sis au lieu-dit les Marranes, commune du Séquestre, à proximité de l'ancien centre commercial « Leclerc ».

Ce terrain était utilisé pour accueillir des forains pendant la période du carnaval ; il était ensuite inoccupé.

Le stationnement des forains pouvant se faire sur un autre site, la ville a répondu favorablement à la demande de la SARL 3Ci-investissements, représentée par Mme Mercier-Guilhem qui souhaite édifier ou faire édifier une surface commerciale.

Ce terrain est situé dans la zone Ux du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Séquestre, destinée à l'accueil d'activités commerciales : il est donc constructible.

Le terrain serait vendu en l'état au prix global de 700 000 €, conforme à l'avis du service des Domaines.

Son paiement s'effectuerait comme suit :

- 500 000 € à la signature de l'acte authentique,
- 100 000 € à l'expiration du délai d'un an à compter de la signature de l'acte,
- 100 000 € à l'expiration du délai de 2 ans à compter de la signature de l'acte.

Pour ces paiements à terme, la SARL 3Ci-investissements devra fournir les garanties d'usage qui figureront dans l'acte notarié.

L'ensemble des frais sera à la charge de la SARL 3Ci-investissements.

Je vous propose de vendre la parcelle communale cadastrée section AC sous le numéro 24, pour une contenance de 15 390 m<sup>2</sup>, sis au lieu-dit les Marranes, commune du Séquestre, à la SARL 3Ci-investissements aux conditions énoncées ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du services des Domaines en date du 20 Août 2009,

VU l'accord de la SARL 3CI-Investissements en date du 4 novembre 2009,

VU le plan,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**

la vente de la parcelle communale cadastrée section AC sous le numéro 24, pour une contenance de 15 390 m<sup>2</sup>, sis au lieu-dit les Marranes, commune du Séquestre, à la SARL 3Ci-investissements, au prix global de 700 000 € conforme à l'avis du service des Domaines.

Le paiement de ce terrain s'effectuera comme suit :

- 500 000 € à la signature de l'acte authentique,
- 100 000 € à l'expiration du délai d'un an à compter de la signature de l'acte,
- 100 000 € à l'expiration du délai de 2 ans à compter de la signature de l'acte.

**DIT QUE**

l'ensemble des frais sera à la charge de la SARL 3Ci-investissements.

**PRECISE QUE**

les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, chapitre 011-820 article 6288.

La recette sera inscrite au budget 2010 chapitre 024-01 article 024

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**31 / 299 - Etude portant sur le réseau cyclable de la ville d'Albi et son développement dans le cadre d'un schéma directeur : adoption du plan de financement définitif**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**31 / 299 - Etude portant sur le réseau cyclable de la ville d'Albi et son développement dans le cadre d'un schéma directeur : adoption du plan de financement définitif**

référence(s) :

**Service pilote : Environnement (logistique)**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Geneviève Parmentier

**Geneviève Parmentier, rapporteur**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la fiche action n°6 de son Agenda 21 local, portant sur les modes de déplacements doux, la ville d'Albi a réalisé en 2008 une étude pour améliorer son réseau cyclable et le développer dans le cadre d'un schéma directeur.

Cette étude a été menée en concertation avec la commission extra-municipale sur les déplacements doux (ville d'Albi, associations d'usagers, conseil général du Tarn, communauté d'agglomération de l'Albigeois) associant également des représentants de la région Midi-Pyrénées, de la direction départementale de l'équipement et de l'ADEME rassemblés au sein d'un comité de pilotage.

Le schéma directeur cyclable de la ville d'Albi, fruit de cette étude, a été adopté par le conseil municipal le 30 mars 2009.

Le coût de cette étude s'est élevé à 28 037,50 euros hors taxe. Pour cette opération, la ville a reçu le soutien financier de la Région Midi-Pyrénées et de l'ADEME au travers du programme régional de lutte contre l'effet de serre et pour le développement durable (PRELUDE 2), du Conseil général du Tarn et de l'Union européenne au travers du fonds européen de développement régional (FEDER). Les montants des subventions sont détaillés dans le plan de financement définitif présenté ci-dessous :

<b>Etude portant sur le réseau cyclable de la ville d'Albi et son développement dans le cadre d'un schéma directeur : plan de financement définitif</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant € HT</b>
Etude	28 037,50	<b>Cofinancements</b>	
		ADEME et Région Midi-Pyrénées (PRELUDE 2)	15 000,00
		Conseil général du Tarn	6 922,00
		Union européenne (FEDER)	508,00
		<b>Autofinancement</b>	
		Ville d'Albi	5 607,50
<b>Total</b>	<b>28 037,50</b>	<b>Total</b>	<b>28 037,50</b>

Afin de solliciter le versement de ces subventions, je vous propose d'approuver le plan de financement définitif de l'étude portant sur le réseau cyclable de la ville d'Albi et son développement dans le cadre d'un

schéma directeur.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 31 mai 2007 approuvant l'élaboration d'un schéma directeur pour les déplacements doux et son plan de financement prévisionnel,

VU la délibération du 25 juin 2007 modifiant le plan de financement prévisionnel,

VU la délibération du 25 juin 2007 adoptant le premier plan d'action de l'Agenda 21 de la ville d'Albi,

VU la délibération du 30 mars 2009 adoptant le schéma directeur cyclable de la ville d'Albi et le plan d'actions 2009-2010,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

### **APPROUVE**

le plan de financement définitif de l'étude portant sur le réseau cyclable de la ville d'Albi et son développement dans le cadre d'un schéma directeur.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**32 / 300 - Avis de la ville d'Albi sur l'adhésion au Syndicat départemental d'énergie du Tarn (S.D.E.T.) des communes membres des syndicats intercommunaux d'électrification dissous**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

**32 / 300 - Avis de la ville d'Albi sur l'adhésion au Syndicat départemental d'énergie du Tarn (S.D.E.T.) des communes membres des syndicats intercommunaux d'électrification dissous**

*référence(s) :*

*Commission urbanisme et développement durable du 6 novembre 2009*

**Service pilote : Service environnement**

Autres services concernés :

Direction Générale des Services

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Geneviève Parmentier

**Geneviève Parmentier, rapporteur**

La loi du 7 décembre 2006, relative au secteur de l'énergie, a imposé, dans son article 33, que la compétence "d'autorité organisatrice du service public de l'électricité" soit exercée par un syndicat unique de communes ou syndicat mixte sur l'ensemble du territoire départemental. Je vous précise que les statuts du S.D.E.T. ont été modifiés afin de satisfaire à cette exigence.

Par une délibération en date du 17 novembre 2008, le conseil municipal de la ville a acté le transfert de son pouvoir concédant "électricité" au S.D.E.T. en accord avec les modalités du protocole signé le 1er juillet 2008 et conformément à la délibération du 22 mai 2008 approuvant les modifications des statuts du SDET en tant qu'ils prévoient à l'article 4, au titre de la compétence obligatoire et comme le prévoient les dispositions de l'article L2224-31, que le « syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ».

Il y a lieu maintenant d'achever le processus de départementalisation qui entraîne la dissolution des syndicats intercommunaux d'électrification et, de ce fait, l'adhésion au S.D.E.T. des communes membres des syndicats dissous.

Lors de sa séance du 15 septembre 2009, le Comité syndical du S.D.E.T. a pris une délibération sollicitant l'adhésion des communes adhérentes des syndicats dissous. Le S.D.E.T. a notifié cette délibération à ses membres qui doivent se prononcer, dans un délai de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Il convient donc que le conseil municipal se prononce sur l'adhésion des communes adhérentes des syndicats dissous.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**SE PRONONCE FAVORABLEMENT**

sur l'adhésion au S.D.E.T des communes membres des syndicats intercommunaux d'électrification dissous.

***Nombre de votants :42***

**Unanimité**

SPORTS

**33 / 301 - Séjours neige - février 2010 - tarifs**

**Lundi seize Novembre deux mil neuf**

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean-Luc Dargein Vidal, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Laure Sudre donne pouvoir à Françoise Larroque  
Michel Fournials donne pouvoir à Patrick Garnier  
Stéphanie Guiraud-Chaumeil donne pouvoir à Christine Devoisins  
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Jean-Luc Dargein Vidal  
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Gisèle Dedieu  
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert

Membre(s) absent(s) :

Frédéric Esquevin

## SPORTS

### 33 / 301 - Séjours neige - février 2010 - tarifs

référence(s) :

#### **Service pilote : Sports**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

#### **Michel Franques, rapporteur**

Dans le cadre de sa politique de loisirs pour les enfants domiciliés à Albi, la ville organise des séjours sportifs à la neige.

Encadrés par du personnel diplômé de la ville d'Albi et de l'OMEPS, ces séjours ont pour but d'initier et de perfectionner ce public à la pratique du ski.

Après avis favorable de la commission jeunesse sports, je vous propose les tarifs suivants correspondant à la participation individuelle demandée pour chaque séjour.

A la réservation, un acompte de 20% du tarif du séjour sera demandé.

La location des surfs n'est pas incluse dans la tarification du séjour. La prestation, si elle est demandée, sera prise en charge directement par les familles.

-LATOUR de CAROL (66) du 15 au 19 février 2010  
5 jours pour les 8-11 ans: 310€

-SAMOËNS (74) du 13 au 20 février 2010  
7 jours pour les 12-18 ans: 420€

Le paiement par chèques vacances est accepté puisque la ville d'Albi a passé une convention avec l'ANCV, ainsi que les bons vacances de la caisse d'allocations familiales du Tarn pour les familles aux revenus modestes.

Afin de permettre aux familles possédant des revenus modestes de bénéficier de ces prestations, nous proposons d'appliquer un abattement prenant en considération le revenu fiscal de référence de l'année 2008, selon le tableau joint en annexe.

Les recettes seront versées au chapitre 70 fonction 415 article 70632 service 3360 de l'exercice en cours.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE**

d'appliquer les tarifs suivants:

-LATOUR de CAROL (66) du 15 au 19 février 2010  
5 jours pour les 8-11 ans: 310€

-SAMOËNS (74) du 13 au 20 février 2010  
7 jours pour les 12-18 ans: 420€

**DIT QUE**

les recettes seront versées au chapitre 70 fonction 415 article 70632 service 3360 de l'exercice en cours.

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**